

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance publique en nombre limité, sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Le conseil s'est réuni à la salle socioculturelle, dans les conditions prévues par les textes pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, M. Dominique BELGACEM, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL M. Christophe GACEM, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Angélique LAGRAIS, M. Yann LE ROUX, Mme Sylvie LEHOBÉY, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Nicolas SHELTON, M. Claude THEAULT (arrivé à partir de la question n° 2)

Absentes : Mme Annabelle BEAUQUESNE, Mme Sabrina FRESNAIS excusée (procuration à Mme AUBERT).

Secrétaire : M. Christophe GACEM.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Départ(s) logements communaux – signature des contrats de location.

Délibération n° 2021/01/14-01.

Afin d'éviter d'avoir à délibérer pour chaque cas de départ qui pourrait se présenter sur l'ensemble des logements locatifs communaux, il est proposé au conseil municipal de charger Mme le Maire de rechercher des nouveaux locataires autant de fois que nécessaire et de l'autoriser à signer les nouveaux contrats de location selon les conditions et le montant de loyer applicables au moment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

M. Claude THEAULT arrive et prend part à la suite de la réunion.

Indemnité de budget au trésorier à compter de 2020.

Délibération n° 2021/01/14-02.

Mme le Maire indique que la réforme de 2020 du régime des indemnités de conseil versées aux comptables publics ne concerne pas la partie « indemnité de budget ». Il y aurait donc eu lieu de délibérer suite aux élections municipales afin de permettre le versement de cette indemnité à compter de 2020.

Elle soumet donc au conseil la proposition suivante.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 14/01/2021

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est proposé au conseil municipal, de décider d'accorder à Monsieur Julien SERGENT l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux en vigueur à compter de 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Ouverture de crédits en section d'investissement.

Délibération n° 2021/01/14-03.

Afin de régler avant le vote du budget primitif des dépenses d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants :

- compte 2188 – autres immobilisations corporelles 10 000.00 €
- compte 2318 – opération 167 « cimetière » 10 000.00 €

Ces crédits seront repris au budget 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces ouvertures de crédits.

Pour information, sur le compte 2188, il est notamment prévu d'investir dans de nouveaux isoloirs et urnes ou autres équipements nécessaires avant le vote du budget.

Numérisation des actes d'état civil.

Délibération n° 2021/01/14-04

Suite à une démarche engagée par la commune de Vains et des informations retransmises par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération, Mme le Maire demande au conseil s'il serait favorable à la numérisation des actes d'état civil de la commune. Une première estimation fait ressortir un coût pour la commune entre 4000 et 5000 € à affiner selon le nombre réel d'actes concernés.

Le conseil municipal se déclare favorable à la poursuite du projet. Des renseignements complémentaires sont à prendre : sécurité des données, dispositif COMEDEC (fonctionnement et implications pour la commune sur la délivrance des actes, obligation de raccordement ?...). Voir si une démarche intercommunale n'est pas envisageable.

Questions diverses.

- Groupe de travail concernant la circulation sur la route côtière : ce groupe de travail s'est réuni le 7 janvier. Mme le Maire fait part au conseil des premiers éléments de réflexion à ce jour : en vue de « se réapproprier l'espace local », mise en place d'un sens unique de circulation dans le sens Flaget vers Bouillé dans un but d'amélioration de la sécurité des personnes qui se promènent, limitation de la vitesse à 30 KM/H, mise en place d'une nouvelle signalétique, adoption d'une démarche progressive, limitation des campings car... Le principe de circulation est de laisser les véhicules quitter cet axe par les routes/chemins sur la droite dans le sens Flaget vers Bouillé. Seul le parking de l'aérodrome serait accessible dans les deux sens depuis Bouillé. Une réflexion est également à mener pour prévoir des exceptions notamment la prise en compte de contraintes agricoles.

Un premier projet doit être établi afin de constituer une base de travail avec les différents partenaires qui doivent être associés (services de l'Etat, inspecteur des sites...) et sera ensuite à affiner. Une information sera également organisée notamment à l'intention des riverains. Le projet est susceptible d'évolution dans le temps.

- Mme le Maire fait part du courrier de l'INSEE fixant la population légale de la commune au 01/01/2021 à 2079 habitants (population municipale 2 007 et population comptée à part 72). La population est sur une tendance baissière. Se pose la question du maintien des effectifs à l'école. Une fermeture de classe est à craindre à la rentrée 2021/2022 (7 classes actuellement vers 6 classes).

- Mme le Maire fait part des devis signés en investissement dans le cadre de la délégation marchés publics depuis le dernier conseil.

- Urbanisme : M. NOCQUET fait part des permis de construire et des déclarations préalables de travaux déposées, accordées ou refusées depuis le dernier conseil.

- Remerciements pour subventions 2020 : Mme le Maire fait part des remerciements reçus de l'association Passerelles et de la Délégation locale de la Croix Rouge.

- Mme le Maire fait part des documents reçus de la FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles) sur le bilan annuel de la lutte contre les frelons asiatiques et également concernant les rats et souris.

- Prochain conseil : il est prévu le 11 février 2021.

Question orale : M. BOUTIN fait remarquer le manque de visibilité du « passage des randonneurs » situé sur la Route de Quarante Sous à proximité de l'intersection avec la VC du Roquet. Que pourrait-il être fait pour améliorer la situation ? M. GACEM indique que cette question a déjà été soulevée dans le mandat précédent. Pourquoi ne pas mettre en place une signalisation visuelle (lumière flash) ?